

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 2 (1907)
Heft: 69

Artikel: Petite causerie domestique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-256914>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ments se rapprochent beaucoup des plantes de prairies à l'état vert. Cette eau de constitution, contenue également en forte proportion dans ces dernières, est ici intimement associée aux principes nutritifs des végétaux qu'elle rend plus digestibles et plus rapidement assimilables.

Les fourrages-racines pouvant en outre conserver leurs propriétés aqueuses un temps relativement long, leur emploi pendant la mauvaise saison permet de constituer, pour les animaux, surtout ceux pour l'engraissement, des rations se rapprochant sensiblement de celles qui leur seraient fournies à l'étable ou au pâturage, par des fourrages verts.

Toutefois, cette eau contenue naturellement dans les tubercules et les racines, ne rentre pas en ligne de compte dans l'appréciation de la valeur nutritive de ces aliments. A ce point de vue, il faut surtout considérer la quantité de matière sèche ainsi que la qualité et la proportion des principes qui composent cette matière sèche.

Les recherches faites dans ce sens ont permis de constater que certains fourrages-racines, tels que le panais, le rutabaga et le topinambour accusent une relation nutritive très voisine de la normale ; ajoutés à une ration, ils n'en modifient nullement, la proportion des principes utiles. Les autres, comme la pomme de terre, le navet, la carotte, la rave, la betterave, présentent une relation nutritive plus faible que la normale ; ils ne doivent être considérés qu'au titre d'aliments complémentaires destinés à ramener à la normale la relation nutritive de certaines rations ou aliments tels que les tourteaux, dans lesquels elle est trop élevée.

La pratique a démontré que les fourrages-racines sont des aliments très nutritifs dont la matière sèche est presque totalement utilisée par l'économie animale.

Mais il ne faut pas, néanmoins, pour ce motif, distribuer au bétail, d'une manière constante et sans mesure, des tubercules et des racines. On ne doit pas perdre de vue que si leur eau de constitution est très utile pour faciliter l'assimilation de la matière sèche, sa forte proportion donne à ces aliments des propriétés laxatives qui doivent en faire limiter la distribution à certains animaux et les faire exclure à peu près des rations de certains autres.

A l'espèce chevaline, on ne réserve guère que la carotte dont les chevaux se montrent très friands ; mais il ne faut l'employer qu'à dose modérée, par intervalles et associé avec une ration d'aliments secs bien composés. Cette racine renferme, en faible proportion, une huile volatile, qui possède une action légèrement stimulante ; il ne faut pas conclure de ce fait qu'elle puisse remplacer avantageusement l'avoine.

Aucune expérience positive n'est venue fixer les doses auxquelles on soit tenu de se limiter. Mathieu de Dombasle distribuait par 24 heures à ses chevaux de labour, 10 kilogrammes de carottes ; Grogny estime que l'on peut aller jusqu'à 35 et 40 kilos en l'associant à du foin.

Rarement, les autres fourrages-racines sont utilisés à l'alimentation du cheval. C'est surtout à la nourriture des ruminants qu'il convient de réservier ces aliments.

La « betterave fourragère » figure surtout dans les rations d'hiver des bovidés. Pour les animaux à l'engraissement, la dose varie de 15 à 30 et même 40 kilos par ration suivant la période d'engraissement, en allant en diminuant d'une manière graduelle du début à la fin de l'opération : Pour les vaches laitières, la proportion la plus fréquemment suivie varie entre 30 et 40 kilogrammes. Pour les bœufs ovins, la bet-

terave est distribuée crue préalablement, divisée au coupe-racines et mélangée avec des fourrages ou autres aliments secs ; la dose varie de 2 à 3 kilos par tête et par jour.

Les « pommes de terre » ne doivent en aucun cas constituer elles seules la ration des bovidés ; il faut toujours les associer à d'autres aliments, soit que l'on vise à l'engraissement ou à la production du lait. Dans le premier cas où les distribue à l'état cuit à la dose de 20 à 30 kilos par jour ; dans le second cas, on les donne crues, coupées en morceaux, dans une proportion telle qu'elles fournissent de 1/10 à 1/5 ou 1/4 de la matière sèche totale de la ration. Aux animaux de l'espèce ovine, la pomme de terre distribuée après cuisson à l'eau ou à la vapeur, a donné généralement, au point de vue de la production de la graisse et de la viande, des résultats favorables.

Dans certaines rations on la fait entrer à la dose de 2 à 3 kilos par jour ; dans d'autres, elle n'y figure que pour 200 à 500 grammes associée alors avec des aliments concentrés, farines ou tourteaux.

Les « topinambours », que leurs propriétés nutritives placent entre les betteraves et les pommes de terre sont aisément acceptées par les bovidés lorsqu'ils y sont habitués. On les associe généralement à la dose de 10 à 30 kilos à des aliments secs : foin, paille, balles de céréales, tourteaux et de préférence après cuisson préalable. Ils constituent pour les bêtes ovines un aliment excellent que dans certaines régions l'on fait consommer sur place. Dans ce cas, après les avoir arrachés, on les jette sur une prairie voisine de la bergerie où les moutons les mangent à discrédition ; mais il ne faut pas oublier de ne les donner qu'en quantité modérée.

La « carotte et le panais », ce dernier surtout sont généralement d'un emploi très limité dans l'alimentation des ruminants, la première est surtout réservée à la nourriture de l'homme ce qui en fait restreindre son usage pour les animaux ; le second produit une excellente racine, convenant bien aux bœufs et aux vaches laitières ; il faut éviter toutefois de donner à celle-ci des feuilles de la plante parce qu'elles provoquent l'apparition de crevasses douloureuses sur les mamelles.

En général, pour ce qui concerne les quantités de fourrages-racines à donner au bétail nous dirons avec Grogny que ces aliments doivent tenir le ventre libre, et que s'ils relâchent, il faut en diminuer la quantité et y substituer du foin.

Pierre POUZOIS,
professeur d'agriculture.

Petite causerie domestique

Les règles du deuil. — Brûlures

Un usage qui devrait être immuable c'est celui qui règle le deuil. Or il n'en est rien. Non seulement on constate des variations en comparant des époques différentes, mais encore il semble que les prescriptions de l'usage ne soient pas exactement les mêmes pour les diverses classes de la société.

Toutefois, ces différences ne sont qu'apparentes au sens que, si les classes moyennes observent plus rigoureusement le deuil, si même, le plus souvent, elles exagèrent sous ce rapport leurs obligations, elles obéissent à un sentiment profondément respectueux et à l'idée que les conventions que les conventions imposent.

On distingue les deuils de famille et les deuils de voisinage.

Les premiers sont ceux que l'on porte pour les descendants, pour mari ou femme, pour frère ou sœur. Aucune règle n'est prescrite pour les enfants : le père et la mère n'ont à suivre, en pareil cas, que l'impulsion de leur cœur.

La durée du grand deuil se partage en trois périodes : lain : noire, soie noire, demi-deuil.

Pour père et mère, la durée est de un an : six mois de grand deuil, trois mois de deuil moins sévère et trois mois de demi-deuil. Hommes et femmes banniront rigoureusement de leur toilette, pendant la première période, tout bijou d'or ou d'argent et ils n'en useront ensuite que très rarement jusqu'à l'expiration du deuil.

Pour grand-père ou grand-mère la durée du deuil est fixée à six mois ; on observera dans la toilette les mêmes règles que pour père et mère.

Une femme porte un an et six mois le deuil de son mari.

Un homme doit porter six mois le deuil de sa femme : les deux premières périodes sont de six semaines chacune. Mais peu de mari s'en tiennent à ces obligations et du consentement de tous, l'égalité de traitement en ce qui concerne le mari et la femme a prévalu, surtout si la défunte était mère.

Pour frère et sœur, la durée du deuil est de deux mois divisés en deux parties égales de quinze jours et une d'un mois.

Oncle et tante, deuil de trois semaines ; première période quinze jours.

Cousins issus de germains, onze jours.

Les deuils étaient autrefois, plus rigoureux et plus longs, et peut-être viendront-il un moment où les deuils ordinaires, à force d'être réduits, finiront par n'être pas obligatoires.

Rien ne convient mieux cependant qu'un vêtement sombre à l'affliction du cœur, lorsqu'on déplore la perte d'un être cher.

* * *

On cicatrice les brûlures par l'application de corps gras ou de gelée de groseilles ; le coton cardé donne les mêmes résultats.

On obtient de plus efficaces avec un onguent fabriqué de la façon suivante : Prenez une pincée de pépins de coings que vous faites bouillir pendant une heure dans un demi verre d'eau ; mélangez ensuite avec du saindoux le plus frais possible et ajoutez un peu de camphre. Enduez cette pommade sur une carte de coton que vous appliquerez sur la brûture et renouvellez le pansage toutes les 24 heures.

Lorsque la brûture est produite par de la vapeur d'eau bouillante, voici comment il faut opérer pour atténuer la douleur : cassez un œuf et recouvrez la partie échaudée avec le blanc ; l'albumine se coagule immédiatement et fait comme une espèce de vernis sur la plaie ; 5 ou 6 couches de cette substance suffisent pour isoler complètement la partie endolorie du contact de l'air et amener une guérison parfaite.

Voici encore deux procédés pour guérir les brûlures les plus sérieuses :

1^e Sur une brûture par l'eau bouillante ou la vapeur, appliquer une ou plusieurs feuilles d'aloès. Si l'application est immédiate la douleur disparaît instantanément et il n'en reste pas d'autres traces qu'une teinte violacée qui disparaît d'ailleurs au bout de quelques jours.

2^e Sur une brûture par le feu, un éclat d'allumette, un fer rouge, appliquez du

charbon de bois ; au bout d'une heure il n'y paraît plus.

Quand les brûlures sont considérables, il est indispensable, sinon de se mettre à la diète, au moins de ne prendre que des aliments légers pendant tout le traitement.

Poignée d'histoires

Curieux souvenir

Un compagnon d'armes d'André Derouëde, dont nous avons annoncé la mort, M. Terrade imprimeur à Versailles, a raconté ce curieux souvenir d'une journée de garde au Mont Valérien en 1870.

Le 7 octobre, les mobiles postés en sentinelles autour du fort, aperçurent, du côté des cascades de Louveciennes, un groupe de cavalerie qu'ils distinguaient mal, mais qui était en tout cas, une troupe ennemie.

Immédiatement on pointa les pièces dans cette direction, et l'on tira. Quelques cavaliers tombèrent, démasquant une calèche qui tourna bride aussitôt et partit au galop, en zigzaguant, avec le reste de l'escorte pour se mettre hors de l'atteinte des obus.

Cette voiture qui avait quitté à midi la préfecture de Versailles pour aller en promenade à Saint-Germain, portait le roi Guillaume, le prince royal Frédéric de Prusse, Bismarck et de Moltke.

Une déviation de quelques millimètres dans le pointage des pièces, eût pu changer quelque peu le cours des événements historiques.

Diplomatie en défaut

Un journal allemand raconte qu'au temps où lord Beaconsfield dirigeait la politique anglaise, il demanda un jour au prince de Bismarck chez qui il se trouvait en visite :

— Comment faites-vous, mon cher collègue, pour vous débarrasser des importuns de toute sorte qui nous assiègent, nous autres, hommes d'Etat ? Comment leur donnez-vous à entendre que le moment est venu de se retirer ?

— Rien n'est plus simple, répondit le prince de Bismarck. Ma femme connaît les fâcheux auxquels je suis en proie, et lorsque, à son avis, ils sont restés assez longtemps chez moi, un valet de chambre vient sur son ordre me dire que l'empereur m'appelle au palais.

Le prince de Bismarck achevait à peine de parler que la porte de son cabinet s'ouvrait et qu'un valet de chambre venait prononcer la formule fatidique :

— Sa Majesté désire parler à Votre Altesse.

Les femmes

· agentes · de police

A Paris, il y a des femmes cochers, et Dieu sait quel mal elles eurent à parvenir ! La Belgique, plus avancée que Paris dans le mouvement féministe, ne tardera pas à avoir des femmes « agentes » de police.

Cette innovation serait l'œuvre de M. Van Wesemael, ce directeur de la Sûreté gantoise qui a déjà enrôlé les chiens parmi les gardiens de la paix. Ce hardi novateur a révélé aujourd'hui d'accomplir un nouveau et important progrès en ouvrant aux femmes l'accès de la police. Il a soumis au Conseil municipal de Gand un projet en ce sens qu'il compte voir adopter pour le double avantage des institutions policières et de la cause féministe.

Interviewé par un reporter de l'*Etoile*

belge, M. Van Wesemael lui a confié que la diplomatie, la curiosité, la patience et la duplicité féminines sont autant de vertus professionnelles qui semblent promettre des policières de premier ordre. Ces « agentes », connues de lui seul, lui adresseront des rapports qu'il fera contrôler : elles ne viendront pas en justice déposer comme témoins. Elles ne feront pas non plus d'arrestations ni de service public. Elles se borneront à leur rôle d'indicatrices, où elles ne peuvent manquer d'exceller, car les gens qui ont quelque chose à cacher se montrent parfois désinvoltes et réservés devant les hommes, mais se laissent bien souvent arracher par la première venue les confidences les plus compromettantes.

M. Van Wesemael a très bien pressenti les abus auxquels pourrait donner lieu l'institution d'une police féminine. Pour diminuer le péril, il défendra à ses « agentes » d'entrer dans les mystères de la vie privée et, pour renfermer leurs pouvoirs dans de justes limites, il ne fera appel qu'à des personnes de moralité incontestable, célibataires ou veuves, âgées de quarante à cinquante ans.

Brelan d'empereurs

La *Frankfurter Zeitung* rapporte cette anecdote peu connue de l'archiduc François-Charles, père de l'empereur d'Autriche. Il y a une quarantaine d'années, l'archiduc se promenait dans les montagnes de Styrie, où son fils, aujourd'hui encore, se plaît à poursuivre le chamois. Il rencontra un paysan, lui demanda son chemin, et, après l'avoir remercié, se mit à causer avec lui. Le paysan était bavard et d'humeur expansive. En peu d'instants il eut conté à l'archiduc toutes ses histoires de famille. Après quoi, par politesse, il crut devoir s'intéresser aussi à la famille du voyageur :

— Que fait votre père ? lui dit-il.

— L'empereur, répondit l'archiduc.

— A la bonne heure, reprit le paysan. Vous aimez plaisanter. C'est très bien, si cela vous amuse, mais vous auriez tort de parler trop haut ; il y a des gendarmes dans les environs ; s'ils vous entendaient, ils pourraient vous accuser de lèse-majesté. Vous avez peut-être un frère ; que fait-il ?

— L'empereur !

— Farceur ! dit le paysan qui riait à gorge déployée. Et avez-vous des fils ?

— Oui, le premier s'appelle François-Joseph.

— Qu'est-ce qu'il fait ?

— L'empereur !

— Ah ! ah !

Et l'homme envoya dans les côtes du touriste le plus joyeux coup de poing.

— Et vous en avez d'autres ?

— Oui, un second, qui se nomme Maximilien.

— Et celui-là, est aussi empereur ?

— Il est aussi empereur.

Le paysan styrien, touchant alors l'épaule de l'archiduc, lui dit avec un peu de compassion :

— Ecoutez, mon ami. La prochaine fois que vous passerez devant le refuge de Marizazell (c'est un asile d'aliénés), sonnez la cloche et demandez une cellule. Vous yerez à votre place.

Etat-civil du Noirmont

Mois de janvier, février et mars 1907

Naissances.

Janvier. — Le 2. Cattin Georges Paul, fils de

Léon, de Les Bois, et de Berthe Marie née Bouille. Le 3. Arnoux François Emile Constant, fils de Emile, du Noirmont, et de Cécile née Joly. Le 7. Vernier Germain Jules, fils de Auguste, du Noirmont, et de Cécile née Peltier. Le 6. Donzé Germain Aurèle, fils de Omer, des Breuleux, et de Marie née Bouille. Le 19. Boichat Paul Robert, fils de Victor, de Les Bois, et de Elisa née Chevrollet. Le 27. Bouille Narcisse Justin, fils de Arthur, de Muriaux, et de Ida née Donzé. Le 31. Racordon Charles Jules Etienne, fils de Charles, de Alle, et de Maria née Beurte.

Février. — Le 3. Surdez Hélène Marie, fille de Charles, du Peuchappatte, et de Léa née Erard. Le 19. Bouille Léon Eugène, fils de Paul, de Muriaux, et de Aline née Erard. Le 25. Juillerat Estelle Cécile, fille de Charles, de Rebévelier, et de Marie née Stocquet. Le 24. Cattin Marguerite Estelle, fille de Ali, de Les Bois, et de Laure née Aubry. Le 25. Froidevaux Joseph Reymond, fils de Paul, du Noirmont, et de Mathilde née Caffiero.

Mars. — Le 9. Rossé Gaston Valentin, fils de Achille, de Alle, et de Irma née Panissod. Le 10. Paratte Cécile Gérard Isabelle, fille de Joseph, de Muriaux, et de Marie née Paratte. Le 17. Dénariaz Jeanne Marthe, fille de Ali, de Les Brézeux, et de Augusta née Mauvais. Le 30. Pelletier Rachel Cécile, fille de Ali, des Breuleux, et de Pauline née Froidevaux. Le 30. Miserez Olivier Léon, fils de Olivier, de Lajoux, et de Marie Louise Erard. Le 31. Gigon Louis Arthur, fils de Albin, du Noirmont, et de Elisa née Theurillat.

Décès.

Janvier. — Le 3. Froidevaux Judith née Jobin, veuve de Victor, du Noirmont, née en 1827. Le 17. Ringgli Louise née Steffen, veuve de Jean, de Schupfheim, née en 1829.

Février. — Le 4. Surdez Hélène Marie, fille de Charles, du Peuchappatte, née en 1907. Le 14. Bilat Maurice Arnold, fils de Paul, de Muriaux, né en 1901. Le 14. Froidevaux Mélanie, célibataire, fille de Charles, du Noirmont, née en 1837. Le 24. Prétot Célestine, née Maillet, veuve de Eugène, du Noirmont, née en 1821.

Mars. — Le 6. Willemain Appoline née Graisely, veuve de Zéphirin, de Goumois, née en 1827. Le 8. Domon Joséphine née Sigwart, épouse de Emile, de Soube, née en 1876. Le 20. Juillerat Charles, époux de Justine Ruhier, de Rebévelier, né en 1839.

Mariages.

Janvier. — Crevoiserat Charles Auguste, fils de Auguste et de Elisa née Paratte, des Breuleux, et Hamel Juliette, fille de Constant et de Joséphine née Boucon.

Février. — Le 8. Arnoux Alfred, fils de Jules et de Adèle née Kücher du Noirmont, et Arnoux Marguerite, fille de Henri et de Marie Anne née Maître. Le 25. Schaffter Louis Joseph, fils de feu Célestin et de Marie Rosine née Berdat, de Soule, et Perrolaz Lydie née Juillerat, fille de feu Charles Auguste et de Henriette Emilie née Jouquet.

Passé-temps

Solutions du N° du 21 avril 1907.

Devises : La ville de Nuits.
· de Tonnerre.
· de Puits.

Devises

Pourquoi à Hambourg les habitants ne sont-ils pas en uniforme ?

Pourquoi les catacombes ressemblent-elles à un jardin ?

Quel est le peuple le plus pauvre ?

Editeur-imprimeur : G. MORITZ, gérant.